

## BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

### 1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : ACTIBOURSE  
Siège social : Boulevard de France COTONOU BENIN  
Adresse : 08 BP 0879  
Téléphone : (229) 21 31 53 43  
Télécopieur : (229) 21 31 78 00  
ANB : BENIN  
Nom & prénoms du Représentant légal : EGUE Omo-Délé  
Fonction du Représentant légal : Directeur Général Adjoint  
Email : [information@boa-actibourse.com](mailto:information@boa-actibourse.com)

Dénomination : **BOA-BURKINA FASO**

Symbole : **BOABF**

Siège social : Angle 770, avenue du Président Aboubakar Sangoulé Lamizana OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO

Téléphone : (226) 50 30 88 70 à 73

Télécopie : (226) 50 30 88 74

Email : [information@boaburkinafaso.com](mailto:information@boaburkinafaso.com) / [www.boaburkinafaso.com](http://www.boaburkinafaso.com)

### 2. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 28/02/2011	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Contrat renouvelé ?	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois :	Date du dernier renouvellement :
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 11947		

### 3. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2012	Au 30/06/2011	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	2068	97	1971	95,30
Valeur en espèces (F CFA)	68 664 000	3 104 000	3 104 000	95,48

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Cotonou, le 05/07/2012

Signature et cachet  
(du déclarant ou son Représentant légal)



**NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.**